



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Occupation des postes d'enseignant

Question écrite n° 15377

Texte de la question

M. Jean-Pierre Pont interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la disponibilité éventuelle de certains fonctionnaires de son administration pouvant assumer le remplacement de postes d'enseignants manquants. En effet, depuis la rentrée scolaire 2023, il semble encore manquer d'enseignants à temps complet dans certaines matières, en particulier dans les mathématiques. Il lui demande de lui communiquer le chiffre précis de deux catégories de ses fonctionnaires : d'une part, des fonctionnaires de l'éducation nationale occupant un poste dans l'administration alors qu'ils ont précédemment assuré des postes d'enseignant sur le terrain à temps complet ; d'autre part, le nombre de fonctionnaires de son administration occupant eux aussi un poste administratif alors qu'ils possèdent diplômes et références pédagogiques leur permettant d'assumer des postes d'enseignant.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse estime à 800 le nombre de professeurs du second degré détachés dans des établissements publics nationaux, des services déconcentrés ou en administration centrale pour y exercer des fonctions administratives. Il n'est nullement envisagé d'imposer à ces personnels, qui ont fait le choix d'un changement de métier, de revenir à leur métier d'enseignant. Plus généralement, les perspectives d'un parcours professionnel diversifié constituent un facteur d'attractivité des métiers et le ministère entend les promouvoir pour tous ses agents. Il peut ainsi valoriser les aptitudes. C'est ainsi qu'il a développé un parcours Passerelle pour accueillir, chaque année, jusqu'à 150 personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'État, par la voie du détachement. Ces personnes, sélectionnées par les académies en fonction de leur motivation et de leurs aptitudes à exercer l'ensemble des missions d'un attaché, sont formées durant dix semaines par les instituts régionaux d'administration. Elles exercent ensuite des fonctions de gestion dans les établissements d'enseignement ou des fonctions d'encadrement ou d'expertise dans les services académiques. Ce programme illustre la volonté ministérielle de développer une gestion plus qualitative et plus personnalisée des ressources humaines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Pont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15377

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1091

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2598